

## TRIBUNE



### Des clichés insidieux

■ Votre note éditoriale sur l'affaire Rushdie et la «Lettre de l'Ouzbékistan soviétique» de Stephen Handelman (*Paix et Sécurité*, printemps 1989) jouent toutes deux sur des images simplistes de l'Islam et de ses dimensions politiques. Si cela semble fait inconsciemment et même sans voir à mal dans la note éditoriale, Handelman, lui, ne mâche pas ses mots.

En revanche, vous vous demandez judicieusement s'il est logique de rompre les relations diplomatiques avec l'Iran et de saper le «discours civilisé entre diverses cultures» à cause d'un problème complexe d'un point de vue tant ethnique que religieux. Quels que soient les mérites littéraires des *Verets sataniques* (et il n'y a pas consensus parmi les critiques littéraires pour classer Rushdie «parmi ces êtres dont nous avons le plus besoin»), ils offensent profondément des millions de personnes, chose qu'il ne faudrait pas oublier, en dépit de la condamnation à mort mélodramatique lancée à Téhéran.

Mais vous tombez dans le travers fréquent qui consiste à réduire le débat à une dichotomie facile entre la liberté d'expression absolue en Occident et la conformité communautaire absolue dans le monde musulman. La liberté d'expression est aussi relative dans le Code criminel du Canada et dans la Charte des Droits de 1982 que l'est la priorité accordée aux droits de la communauté dans la doctrine légale islamique. Si nombre de musulmans ne «gobent» pas l'argument de la libre expression à propos de Rushdie, les Canadiens et Canadiennes

semblent aussi avoir du mal à reconnaître qu'en vertu de nos propres préceptes légaux, il y a ici un argument de légitimité qui intéresse la portée de la liberté de parole.

Après tout, de tels différends surviennent quotidiennement sur le problème de la langue au Québec ou quand il s'agit de laisser s'exprimer en public des «experts» connus pour leur antisémitisme ou tout simplement leur racisme. Pourquoi sommes-nous brusquement frappés d'une paralysie totale dès qu'il est question de la susceptibilité musulmane ?

La réponse se trouve en partie dans le discours orientaliste hérité par l'Occident qui se fonde sur le cliché d'un Orient musulman irrationnel et exotique en contraste avec un Occident judéo-chrétien rationnel et ordonné. Au lieu d'être dénoncé et remplacé par un discours plus sensé, l'orientalisme menace de gagner davantage encore de terrain pour des raisons évidentes dans l'article de Handelman sur les musulmans soviétiques.

On ne sait trop pourquoi, le nationalisme qu'Estoniens, Lettons et Arméniens brandissent contre l'autorité omniprésente de Moscou est considéré comme parfaitement raisonnable, alors que celui des Ouzbeks, des Tadjiks ou des Cosaques est décrit comme quelque sombre mouvement fondamentaliste. Peu importe que les églises aient joué un rôle proéminent dans le renforcement du sentiment nationaliste de la Baltique au Caucase ! Le moindre signe de ferveur musulmane évoque l'image de militants en marche. Pour Handelman, même «les prières de l'après-midi à Boukhara contiennent un inquiétant message pour le Kremlin lui-même».

À titre de comparaison, Richard N. Ostling, dans son essai sur le même sujet paru dans le *Time* («Islam Regains its Voice», 10 avril 1989) fait remarquer : «En Azerbaïdjan, quelques musulmans exhibent la photo de l'ayatollah Khomeiny ou arborent des barbes à l'iraniennes. Néanmoins, il y a peu de signes d'un fanatisme religieux, qu'il s'inspire de l'Iran et de l'Afghanistan voisins ou qu'il soit

encouragé par la tolérance même des Soviétiques.»

À présent que même le *New York Times* a proclamé que la guerre froide est morte, l'Islam va-t-il devenir notre nouvelle bête noire ? Pour paraphraser von Clausewitz, les préjugés sont la poursuite de la guerre par d'autres moyens.

Dr Aryn B. Sajoo  
Ottawa

### La question des vols à basse altitude n'est pas close

■ Dans «Le dossier du Labrador» (*Paix et Sécurité*, automne 1988), la remarque selon laquelle les Indiens montagnais du Québec feraient passer la militarisation de leurs terres après leurs revendications territoriales mérite quelques éclaircissements, sinon les lecteurs garderaient l'impression que les Montagnais ne sont qu'une autre poignée de ces Peaux-rouges opportunistes.

Des pilotes européens s'entraînent au-dessus des terrains de chasse et de trappe des Montagnais sur la rive nord du St-Laurent depuis l'été 1983. Ce sont les chasseurs et leurs familles de La-Romaine qui pâtissent le plus des exercices dans cette région. En effet, les autres collectivités et leurs membres ne sont survolés que de temps à autre. Étant donné que la conquête militaire a joué un rôle important dans la colonisation des populations autochtones en Amérique du Nord et ailleurs, les chefs montagnais à La-Romaine et dans les bureaux du Conseil Attikamek-Montagnais (CAM) ont été prompts à réagir. Ils ont dénoncé les intrusions et dépensé environ 100 000 \$ à même les fonds du Conseil pour mener des enquêtes sur le terrain et des recherches bibliographiques afin

de conférer quelque crédibilité à leurs plaintes. (Les populations autochtones sont douloureusement conscientes qu'à travers l'histoire, on n'a guère tenu leurs opinions en haute estime.)

Le clan de La-Romaine, cependant, ne représente qu'un des dix clans du CAM. La grande majorité des membres du Conseil vit loin de la zone d'entraînement. Naturellement, ils ne partagent pas la même inquiétude que leurs frères et sœurs de La-Romaine en ce qui concerne les vols d'entraînement à basse altitude. Une campagne collective axée sur les vols militaires, en même temps que sur une opposition catégorique à l'entraînement, est donc hors de question. En outre, les Montagnais pensent qu'à la faveur des négociations sur les revendications territoriales, ils pourront sinon éliminer les vols indésirés, du moins en réduire les effets négatifs à un seuil acceptable. Ce processus de réduction négociée trancherait carrément avec les mesures que le ministère de la Défense nationale a imposées unilatéralement pour limiter les survols des campements autochtones.

Après la signature, le 16 septembre, d'un accord-cadre avec les autorités fédérales et provinciales, le CAM est maintenant en bonne voie d'obtenir un accord sur les revendications territoriales. Il est fort probable qu'il discutera des vols militaires d'une manière moins saillante et qu'il préférera négocier en privé.

En revanche, les Innu du Labrador sont loin de négocier un accord quelconque. En fait, dans les années 1970, ils ont publié un document dans lequel il demandait quasiment la séparation de la nation innu du reste du Canada. Ainsi que l'attestent leur récente occupation de la piste d'envol à Goose Bay et les arrestations qui ont suivi, le dossier n'est pas près d'être clos.

Erik Poole  
Québec □